

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/75

1 décembre 1999

(99-5288)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

LESOTHO

Déclaration de M. Mpho Malie Ministre du commerce, de l'industrie et de la commercialisation

J'aimerais d'abord, au nom de ma délégation et en mon nom propre, féliciter la Présidente ainsi que les Membres du Bureau d'avoir été élus pour présider aux délibérations de cette auguste Conférence. J'aimerais aussi exprimer ma sincère gratitude au peuple et au gouvernement des États-Unis d'Amérique ainsi qu'à l'Organisme d'accueil de Seattle pour leur chaleureux accueil et la qualité des installations qu'ils ont mises à notre disposition.

Alors que nous sommes rassemblés ici, à la veille du nouveau millénaire, il est opportun de dresser le bilan de ce que nous avons accompli depuis la Conférence de Marrakech, qui a donné naissance à l'Organisation mondiale du commerce, et de définir les grandes orientations pour le siècle prochain.

L'établissement d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles est une des grandes réussites de notre siècle. Il procède de la vision selon laquelle il est impératif que les interactions économiques soient régies par un système de règles et non pas seulement par le jeu du pouvoir économique ou de la force militaire.

J'aimerais maintenant évoquer plusieurs questions qui sont d'un intérêt primordial pour ma délégation.

Nous sommes convaincus que la communauté commerciale internationale doit intensifier ses efforts pour accélérer l'intégration des pays en développement, et en particulier celle des pays les moins avancés, dans l'économie mondiale. Les pays africains, qui figurent pour la plupart, parmi les pays les moins avancés, doivent également faire l'objet d'une attention particulière. Sans cela, le monde ne connaîtra jamais véritablement le développement économique et la justice sociale.

Le continent africain a été généreusement doté par la nature. Il dispose de nombreuses ressources et son potentiel est infini. Toutefois, il reste à exploiter pleinement ces ressources et ce potentiel.

Nous, les Africains, sommes gravement préoccupés par le fait que la part de notre continent dans le commerce mondial des marchandises a régulièrement diminué, tombant de 5,9 pour cent en 1980 à 4,2 pour cent en 1985, puis à 2,3 pour cent en 1996. Il est inacceptable que dans un continent qui compte environ 700 millions d'habitants, environ 300 millions de personnes vivent dans la pauvreté.

Au seuil de ce nouveau millénaire, notre continent se trouve confronté aux défis fondamentaux suivants:

- la nécessité de lancer des programmes de développement ayant un fort impact, dont l'objectif est d'éliminer la pauvreté dans un délai raisonnable;
- la nécessité de continuer à nous intégrer dans le mouvement de mondialisation et de libéralisation des marchés mondiaux de biens et de services, dans le cadre d'un système commercial multilatéral fondé sur les règles;
- et la nécessité de nous adapter aux progrès technologiques et de comprendre leur impact sur les avantages comparatifs de nos économies.

Nous sommes conscients que dans un monde où le pouvoir économique et politique est inégalement réparti, il est difficile d'appliquer les mêmes règles à tous les acteurs. Il est difficile d'assurer que tous puissent lutter à armes égales. Dans la mesure où la libéralisation et la mondialisation de l'économie sont l'objectif du système commercial multilatéral, il s'agit là d'un défi qui nous concerne tous.

Nous pensons que l'intégration des économies africaines dans le système commercial mondial n'est pas seulement un défi pour les Africains mais également un devoir moral pour la communauté commerciale internationale. À cette fin, nous applaudissons chaleureusement l'initiative prise par le Directeur général, M. Mike Moore, qui a fait de l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial mondial l'un de ses principaux objectifs. Comme il l'a justement souligné lors de la récente Conférence des Ministres du commerce de l'OUA/AEC, le monde est à nouveau polarisé - d'un côté la pauvreté, de l'autre toutes les possibilités - comme il l'était jadis par la guerre froide.

Nous pensons, après mure réflexion, que pour faire progresser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, et en particulier celle des pays les moins avancés, il est nécessaire de tenir compte des considérations suivantes:

pour ce qui est de la mise en œuvre des accords et décisions existants:

- la mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié accordé par les pays développés en faveur des pays en développement doit être générale, non-discriminatoire et non-réciproque;
- il est nécessaire de resserrer la coopération et les relations de travail entre le FMI et la Banque mondiale afin de permettre aux pays en développement, et en particulier aux pays les moins avancés de renforcer leur capacité commerciale, humaine et institutionnelle, afin de participer plus efficacement à l'OMC et aux négociations commerciales.

On ne saurait surestimer l'importance de l'assistance technique fournie par l'OMC dans le domaine du renforcement de la capacité des pays en développement. Nous demandons instamment aux Membres de s'engager à fournir les ressources financières qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des pays en développement. En outre, nous leur demandons instamment de renforcer le mécanisme actuel de financement de la coopération technique. Pour cela, les activités de coopération technique doivent être financées sur le budget ordinaire de l'OMC, tandis que les contributions volontaires extrabudgétaires devraient continuer à jouer un rôle important.

La question du Cadre intégré, qui a été lancé par les pays les moins avancés en 1997, à la suite de la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, est étroitement liée à celle de la coopération technique.

L'établissement du Cadre intégré était une bonne approche, mais qui a échoué pour des raisons pratiques, du fait de financements insuffisants, de problèmes de mise en œuvre et du manque de coordination entre les six organisations participantes. Nous sommes fermement convaincus que pour relancer cette initiative, les Ministres devraient mandater le Conseil général de réexaminer la mise en œuvre du Cadre intégré et que ce réexamen devrait être terminé au plus tard en juillet 2000. Sur ce même sujet, je souhaite féliciter le Directeur général de la nomination récente d'un coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés.

Nous devons nous arrêter ici sur une autre considération importante, qui concerne la proposition d'ouvrir l'accès consolidé aux marchés, en franchise de droits et sans contingents, pour tous les produits originaires des pays les moins avancés. Nous savons qu'il s'agit là d'une décision grave, qui peut poser quelques problèmes à certains Membres, mais nous leur demandons instamment de mobiliser la volonté politique nécessaire et de prendre la décision appropriée. Cette question est cruciale pour notre développement économique. En dernier lieu, j'aimerais traiter de la question du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales.

À notre avis, l'enjeu central de ces nouvelles négociations est celui de garantir que l'on s'attaque énergiquement aux questions de développement. Ce faisant, nous renforcerons le système commercial et sa légitimité, et établirons des fondations viables, de nature à promouvoir un nouveau cycle de croissance économique mondiale dont tous les Membres de l'OMC pourront bénéficier. La présente Conférence nous offre une chance de lancer ces nouvelles négociations en les axant sur l'objectif du développement.

Pour conclure, j'aimerais souligner que nous sommes convaincus que nous devons tous assumer nos responsabilités, partagées et différentes, en matière de développement économique mondial. Notre système fondé sur des règles doit être renforcé de façon à nous donner les moyens de mieux gérer l'économie mondialisée.
